

République Française  
-----  
Département de la Côte d'Or  
-----  
Arrondissement de Beaune  
-----  
Canton de Longvic  
-----  
Communauté de Communes  
De GEVREY-CHAMBERTIN  
Et de NUITS-SAINT-GEORGES

## Commune de Curley

-----  
Rue de la Mairie  
21220 CURLEY  
-----  
Téléphone 03.80.61.47.99  
Courriel : mairie.curley@yahoo.fr

Curley, le 26 janvier 2024

### Procès-Verbal du

### Conseil Municipal du 28 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 février à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de CURLEY

Etant réuni, après convocation légale en date du 20 février 2024, sous la présidence de M Dominique BAILLEUX, Maire :

#### Etaient présents :

- Mmes Nadine CHRIST, Dominique CONVERSIN, Marine THOMAS
- Mrs Grégory AUBERT, Dominique BAILLEUX, Samuel HAKIMI, Michel PERSONNIER, Philippe ROUSSIAUX

#### Absents excusés :

- Mr Franck DE DEMO, pouvoir donné à Mme Marine THOMAS
- Mme Sylvine CHALLET

#### Secrétaire de séance :

- Mme Marine THOMAS

La séance débute à 20h35.

- **Approbation du PV du conseil municipal du 23 janvier 2024**

Abstention	0	Contre	0	Pour	9
------------	---	--------	---	------	---

- **Délibération : Rénovation 3 cours**

L'appel d'offre a été clos le 9 février à minuit.

65 entreprises ont retiré le dossier de consultation. Des offres ont été déposées pour les lots suivants :

Lot 1 : Traitement des façades

5 entreprises

Lot 2 : Charpente

1 entreprise

Lot 3 : Plâtrerie, men. Int., peinture, divers	1 entreprise
Lot 4 : Plomberie, ventilation, électricité	1 entreprise
Lot 5 : Flocage	5 entreprises

Créatiplan (MOE) et la commission Travaux ont analysé les différentes offres et échangé pour obtenir les documents requis. Les prix ont également été négociés.

Mais on voit que sur 3 lots, la mise en concurrence ne peut être mise en œuvre. Les lots 3 et 4 ont un coût plus élevé que l'estimation initiale. Ces lots pourraient être déclarés infructueux, mais il paraît presque impossible de trouver des entreprises capables de respecter les plannings imposés, d'autant que les concurrents potentiels ayant retiré le DCE n'ont pas répondu.

L'enveloppe globale (140.000 €) est supérieure de 17.000 € au montant initial estimé, soit environ 14%, mais reste inférieure au budget que nous avons inscrit dans le BP initial (150.000 €).

Mais, bonne nouvelle, le Conseil Départemental pourrait nous attribuer une subvention de 30% sur la dépense éligible HT (travaux + MOE + SPS), soit entre 30 et 40 K€ au titre de l'AAP Patrimoine Communal.

L'analyse des offres est présentée en annexe avec les différentes notations :

Dossier administratif	sur 10
Dossier technique	sur 30
Note entreprise	sur 30
Note prix	sur 30

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- 1) Approuve le projet pour un montant de
  - a. 130 503,68 € HT pour les travaux
  - b. 14 740,10 € HT pour la maîtrise d'œuvre

Abstention	0	Contre	0	Pour	9
------------	---	--------	---	------	---

- 2) Entérine le choix des entreprises attributaires :

Abstention	0	Contre	0	Pour	9
------------	---	--------	---	------	---

- 3) Sollicite le concours du conseil départemental dans le cadre du dispositif « Patrimoine Communal » ainsi qu'une aide du SICECO.

- 4) Définit le plan de financement suivant :

01-TRAITEMENT DES FACADES	47 836,00 €	Conseil Départemental	x		145 243,78 €	30,00%	43 573,13 €	30,00%
02-CHARPENTE	7 178,00 €	DETR			0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
03-PLATRIERIE - MEN INT - PEINT - DIVERS	38 425,00 €	DSIL			0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
04-PLOMBERIE - VENTILATION - ELECTRICITE	31 974,68 €	DRAC			0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
05-FLOCAGE	5 090,00 €	Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté			0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
	0,00 €	ANS			0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
	0,00 €	Autres (SICECO)	x	x	145 243,78 €	0,00%	35 000,00 €	24,10%
	0,00 €	<b>Sous-Total Financements publics</b>			0,00 €		<b>78 573,13 €</b>	<b>54,10%</b>
	0,00 €							
	0,00 €	Fonds Privés : dons, mécénat, Fondation du Patrimoine, ligues sportives...					0,00 €	0,00%
	0,00 €						0,00 €	0,00%
	0,00 €							
	0,00 €							
<b>Sous-Total Travaux</b>	<b>130 503,68 €</b>	<b>Autofinancement</b>			0,00 €		<b>66 670,65 €</b>	<b>45,90%</b>
Maîtrise d'œuvre	12 390,10 €							
Contrôle technique	1 180,00 €							
Coordination SPS	1 170,00 €							
Autres Frais annexes	0,00 €							
<b>Sous-Total frais annexes HT</b>	<b>14 740,10 €</b>							
<b>Total Opération HT</b>	<b>145 243,78 €</b>	<b>Total financement</b>					<b>145 243,78 €</b>	<b>100%</b>

- 5) Précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget communal

- 6) S'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- 7) Atteste de la propriété communale du bien dit « Les 3 Cours » situé au 15 rue de Vergy à Curley

Abstention	0	Contre	0	Pour	9
------------	---	--------	---	------	---

Le maire va immédiatement notifier les entreprises non retenues et attendre un délai de 11 jours pour notifier les attributaires.

Une première réunion de chantier avec les entreprises retenues est d'ores et déjà programmée le lundi 11 mars à 09h00 à la mairie de Curley. La commission Travaux y est bien sûr conviée.

- **Information : résultats 2023**

Les comptes 2023 sont clos. Il en ressort en synthèse :

Résultat de la section de fonctionnement	106 147,33
Résultat reporté N-1	140 418,47
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>246 565,80</b>

Résultat de la section d'investissement	-125 445 ,16
Résultat reporté N-1	-11 518,57
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-136 963,07</b>

En conséquence, le résultat de fonctionnement, puisqu'il est positif et supérieur au déficit de l'investissement, sera affecté de la façon suivante :

Besoin de financement de la section investissement <i>Inscription au compte 1068 des recettes d'investissement</i>	136 963,07
Excédent budgétaire reporté <i>Inscription au compte 002 des recettes de fonctionnement</i>	109 602,07

- **Débat : finalisation du BP 2024**

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors de la séance du 23 janvier 2024 avec l'objectif souhaité d'éviter tout nouvel emprunt notamment dans le cadre du projet de rénovation thermique du bâtiment des 3 Cours.

Le choix des entreprises attributaires et de leurs offres respectives permettent d'inscrire la dépense réelle au budget.

Les résultats définitifs 2023 permettent de connaître l'état de nos ressources.

Sur la base des éléments connus, la synthèse du BP 2024 st la suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	97 567,00
Opérations d'ordre entre sections	4 515,15
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>102 082,15</b>
Recettes	188 540,00
R 002 Résultat de fonctionnement reporté	109 602,07
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>298 142,07</b>

RESULTAT fonctionnement (R - D)	196 059,92
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	263 215,00
D 001 Résultat d'investissement reporté	136 963,73
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>400 178,73</b>
Recettes	212 893,73
Opérations d'ordre	4 515,15
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>217 408,88</b>
<b>RESULTAT investissement (R - D)</b>	<b>-182 769,85</b>
<b>Résultat global</b>	<b>13 290,07</b>

Un certain nombre de projets ont été mis en avant, mais ne pourront pas tous être financés. Il convient alors de faire un choix sur les travaux à reporter pour atteindre l'objectif initial. Le détail du budget prévisionnel est examiné en séance afin de déterminer les choix à opérer.

Le maire donne la liste des travaux potentiellement reportés. Il indique également avoir mis en priorité la réfection de la route de Chazan et du point d'apport volontaire. Il précise également que la réfection du passage Coulot pourrait être intégrée en 2024 puisqu'elle est subventionnable. Le conseil valide également la réalisation de placards dans la salle EOLE afin de ranger les matériels liés aux différentes activités, mais aussi la vaisselle et les chaises.

Enfin, quelques travaux impératifs aux 3 Cours seront réalisés en 2024 :

- Remplacement de radiateurs pour les 2 logements encore équipés de « grille-pain »
- Percement d'une porte fenêtre dans l'appartement 3 avant réalisation de l'isolation
- Réfection de la limite séparative avec le terrain jouxtant la propriété

En fonction du coût effectif des travaux envisagés et du montant réel des subventions à recevoir, certains autres projets pourront être intégrés en cours d'année.

- **Délibération : travaux de sécurisation de la voirie communale**

Suite aux arbitrages budgétaires effectués, il est nécessaire de prendre une délibération pour la réfection du Passage Coulot couplée avec la réfection de la route de Chazan et l'aménagement du Point d'Apport Volontaire (PAV). Ces deux projets sont éligibles aux appels à projets « voirie » et « amendes de police ». Le maire indique qu'il tentera de les réunir dans le cadre d'un projet unique de « Sécurisation des voies communales ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- 1) Approuve le projet pour un montant de
  - a. 13 825,00 € HT pour le passage COULOT
  - b. 4 995,00 € HT pour la route de CHAZAN
  - c. 2 863,20 € HT pour le PAV

Abstention	0	Contre	0	Pour	9
------------	---	--------	---	------	---

- 2) Sollicite le concours du conseil départemental dans le cadre des dispositifs « Voirie Communale » et « Amendes de Police ».
- 3) Définit le plan de financement suivant :

Dépenses		Financements de l'opération						
Libellé des lots de travaux	Total HT	Libellé	Sollicité	Attribué	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant du financement	Pourcentage du montant global du projet
Réfection du passage COULOT	13 825,00 €	Conseil Départemental			21 683,20 €	50,00%	10 000,00 €	46,12%
Réfection de la chaussée route de Chazan	4 995,00 €	DETR			0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
Aménagement du Point d'Apport Volontaire	2 863,20 €	DSIL			0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
	0,00 €	DRAC			0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
	0,00 €	Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté			0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
	0,00 €	ANS			0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
	0,00 €	Amendes de police			21 683,20 €	25,00%	5 420,80 €	25,00%
	0,00 €	Sous-Total Financements publics			0,00 €		15 420,80 €	71,12%
	0,00 €							
	0,00 €	Fonds Privés : dons, mécénat, Fondation du Patrimoine, ligues sportives...					0,00 €	0,00%
	0,00 €						0,00 €	0,00%
	0,00 €							
	0,00 €							
	0,00 €							
<b>Sous-Total Travaux</b>	<b>21 683,20 €</b>	<b>Autofinancement</b>			0,00 €		6 262,40 €	28,88%
Maitrise d'oeuvre	0,00 €							
Contrôle technique	0,00 €							
Coordination SPS	0,00 €							
Autres Frais annexes	0,00 €							
<b>Sous-Total frais annexes HT</b>	<b>0,00 €</b>							
<b>Total Opération HT</b>	<b>21 683,20 €</b>	<b>Total financement</b>					<b>21 683,20 €</b>	<b>100%</b>

Abstention	0	Contre	0	Pour	9
------------	---	--------	---	------	---

- 4) Précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget communal
- 5) S'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- 6) Atteste de la propriété communale voiries mentionnées

Abstention	0	Contre	0	Pour	9
------------	---	--------	---	------	---

- **Délibération : définition des zones d'accélération des énergies renouvelables**

Lors de la séance du 11 décembre 2023, nous avons défini une zone unique de ZAER sur la commune représentant l'ensemble des surfaces construites ou constructibles.

Un dossier de consultation a été soumis à la population (consultable sur le site internet de la commune, et fourni sur papier aux personnes ne disposant pas d'accès internet).

Au total, 53 foyers ont été contactés. Un seul foyer a répondu indiquant qu'il n'avait aucune remarque sur la proposition.

Les gestionnaires des zones protégées ont également été contactés ; ils doivent donner leur réponse très rapidement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**EXCLUT** toute installation dans les bois et forêts situés sur le territoire de la commune ;

**IDENTIFIE** les zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables (ZAER) ainsi que leurs ouvrages dans les zones suivantes :

N°	Identification	Filière	Localisation	Attributs
1	Habitations-PV	Solaire photovoltaïque	Périmètre constructible	En toiture et au sol
2	Habitations-GT	Géothermie	Périmètre constructible	

Les autres filières ne sont pas retenues pour les raisons suivantes :

Filière	Critères d'exclusion
Photovoltaïque hors zones habitables	Natura 2000 sur tout le territoire ZNIEFF 1 et 2 couvrant l'ensemble des surfaces non boisées Zone écran Climats de Bourgogne (Ouest)
Photovoltaïque en ombrière	Aucune surface disponible dans le périmètre communal
Filière éolienne	Zone tampon 20km radar de Longvic
Filière hydroélectricité	Aucune ressource
Filière géothermie	Forages très compliqués
Filière biométhane	Pas de production locale, surface agricole insuffisante
Filière biomasse	Site de production déjà existant à moins de 2 kilomètres

Abstention	0	Contre	0	Pour	9
------------	---	--------	---	------	---

#### • Questions diverses

##### Remplacement de l'éclairage public par des LEDs

Le maire indique avoir reçu ce jour un devis de remplacement des éclairages par des Leds sur les lanternes et candélabres qui n'en sont pas encore équipés.

Cette opération est en partie financée par le SICECO ; le reste à charge pour la commune serait d'environ 2 700 € TTC. En contrepartie, nous diminuerons de 771 watts notre consommation, soit une baisse de 50%.

Le conseil y est favorable, mais demande des précisions sur 2 points :

- Etudier le remplacement des lanternes par des équipements acceptant de simples ampoules (et non des systèmes 'Retrofit' beaucoup plus onéreux ;
- Demander quelle est la garantie sur lesdites ampoules (durée de vie).

Le maire va se faire préciser ces points et la décision sera prise un peu plus tard.

##### Stockage de bois près de la station d'épuration

Il y a du bois stocké vers la station d'épuration, donc sur un terrain communal mais sans autorisation explicite. Si ce stockage n'est pas concrètement gênant pour l'instant, il le deviendra à court terme avec le projet de réfection de la station.

Le maire interroge le conseil sur une éventuelle mise à disposition (location) d'emplacement communal pour y entreposer le bois de particuliers. L'ancienne décharge (derrière le point d'apport volontaire) semble la seule possibilité, mais requiert une étude préalable quant à son accessibilité et l'évacuation des eaux de pluie de la route de Chazan.

Sujet à revoir lors des travaux route de Chazan.

### Troupe de théâtre

Une troupe de théâtre pourrait solliciter la salle EOLE pour ses répétitions le lundi soir de 19h00 à 21h00.

Le conseil ne ferme pas la porte mais nous devons réfléchir à la contrepartie et à une convention qui permette de ne pas perturber les activités de la commune.

### Tour de France

Nous devons définir les lieux d'animation que nous allons proposer (ou l'Amicale). Par exemple, un stand de restauration/boissons. Ceci pour prévoir la sécurisation nécessaire autour de ces points de rassemblement.

### *Débat :*

Nous n'avons aucune idée du nombre de visiteurs qui se rendront à Curley ce 5 juillet. Et il semble également évident que les suiveurs réguliers du Tour sont généralement totalement autonomes quant à leurs problématiques d'hébergement et de restauration. L'idée d'un stand de restauration/boissons est donc abandonnée.

Par contre, nous prendrons des actions pour mettre en valeur le village.

Enfin, le maire s'inquiète sur le fait que, sur le parcours de ce contre la montre, Curley semble le village le plus accessibles. Nous pourrions alors être confrontés à quelques problèmes de stationnement des visiteurs dès la veille au soir. Nous en reparlerons prochainement afin de trouver quelques solutions « au cas où ».

### Panneaux électoraux

Décision définitive à prendre sur leur emplacement : Mairie ou EOLE ?

On s'attend à une trentaine de listes électorales, soit une quinzaine de panneaux qui doivent tous se situer au même endroit. 2 solutions potentielles peuvent être envisagées rue du Crépuscule (proche du bureau de vote).

Le maire devra s'en assurer auprès des riverains / propriétaires.

### Réunion des parents d'élèves

Le maire fait un bref retour sur la réunion organisée avec les parents d'élèves sur le thème de la carte scolaire. Même si les solutions ne sont pas totalement satisfaisantes, l'objectif de clarification des contraintes liées à notre situation géographiques est atteint.

**Triste nouvelle**

Le conseil a appris avec émotion en séance le décès soudain d'un habitant de la commune, personne appréciée qui avait notamment œuvré pour les enfants du village.

Nous présentons à sa veuve et à toute sa famille nos plus sincères condoléances.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question n'étant soulevée, la séance est close à 22h22.

Publié le : 26 janvier 2024



---

## Approbation

Date 3 avril 2024

Votants :

Pour

Contre

Abstention

9

9

0

0

Le(la) secrétaire



Le maire



Date de publication 06/04/2024